



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance extraordinaire, ce 9 février 2026, à la Salle du conseil, 258 rue Principale à Saint-Alexis.

Présences :

Maire
Michel Ricard Maire
Guylaine Perreault Conseillère poste no 1
Myriam Arbour Conseillère poste no 4
Chantal Robichaud Conseillère poste no 5
Danny Quesnel Conseiller poste no 6

Chantal Duval, directrice générale et greffière-trésorière

Absence (s) :

Catherine Venne Conseillère poste no 2
Sébastien Ricard Conseiller poste no 3

1. Ouverture et constat du quorum

Michel Ricard, maire, déclare l'assemblée ouverte à 18h05.

2. Formalités de convocation

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*.

Il est proposé par : Myriam Arbour
Et résolu :

DE CONFIRMER que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Guylaine Perreault
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026.02.01

2026.02.02



N° de résolution
ou annotation

2026.02.03



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

4. Sujet

4.1 **Modification de la résolution 2026.01.27 (Augmentation de la marge de crédit de la Municipalité de Saint-Alexis auprès de la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 2026.01.27 lors de la séance ordinaire du 26 janvier 2026 afin de demander une augmentation de la marge de crédit de la Municipalité de Saint-Alexis auprès de la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau.

ATTENDU QUE le montant demandé pour cette marge de crédit, soit 1 350 000 \$, correspondait au montant maximal indiqué par la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, sur la base du profil financier 2024 de la Municipalité.

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins a par la suite constaté qu’une erreur s’était glissée dans le calcul du montant admissible et a informé la Municipalité que ce montant devait être révisé à la baisse, soit une marge de crédit totale de 850 000 \$.

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE MODIFIER la résolution 2026.01.27 en remplaçant le texte "1 350 000 \$" par "850 000 \$".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question.

6. Levée de la séance

Il est proposé par : Danny Quesnel
Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 18h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026.02.04

Michel Ricard
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard
Maire